

PARLEMENT JURASSIEN  
GROUPE SOCIALISTE

**Bruit routier : quelle stratégie dans le Jura ?**

---

L'augmentation du trafic routier a de nombreuses conséquences sur le bien-être des citoyennes et citoyens. Parmi celles-ci, il y a bien évidemment le bruit qu'engendre ce trafic routier (en plus de la pollution et autres nuisances). Certaines localités sont particulièrement touchées par le bruit dû au trafic routier.

Les villes sont naturellement concernées, de même que les localités traversées par des grands axes routiers ou encore les villages se trouvant à proximité de cols qui constituent un attrait, notamment pour les motards, en période estivale.

C'est ainsi que des régions comme le Val-Terbi voient défilier des centaines de véhicules chaque week-end en provenance ou à destination du col de la Scheulte. On peut également citer l'exemple de Glovelier qui malgré sa route de contournement voit passer un trafic considérable à destination des Franches-Montagnes (via Saulcy ou Saint-Brais) ainsi qu'en direction de Bienne par les gorges du Pichoux. La liste n'est pas exhaustive et bien d'autres régions sont concernées.

Dans sa question écrite n° 3002, notre collègue Ami Lièvre évoquait déjà cette problématique. La réponse du Gouvernement contenait des éléments précis quant aux normes en la matière. Elle indiquait également l'état d'assainissement du réseau routier en matière de bruit.

Néanmoins, en plus de cet assainissement, il semblerait opportun de prendre d'autres mesures pour sensibiliser les usagers aux conséquences néfastes du trafic routier. Nul ne peut en effet ignorer que la manière de conduire son véhicule influence également le bruit de celui-ci.

**Aussi, nous demandons au Gouvernement jurassien de bien vouloir répondre aux questions suivantes :**

- 1) Depuis la réponse à la question écrite n°3002, quelles ont été les mesures d'assainissement prises en matière de bruit routier ?**
- 2) De manière générale, quelle est l'évolution du trafic dans le canton du Jura et quelles sont les conséquences en matière de bruit ?**
- 3) Est-il envisagé de la part de l'Etat jurassien des mesures de prévention aux endroits stratégiques comme par exemple des radars informatifs sur le bruit des véhicules ?**

Le responsable :

Loïc Dobler

Delémont, le 24 juin 2020